

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 7 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace Ginestet (avenue Jeanne d'Arc), sous la présidence de Madame Sophie MARTIN, Maire.

Présents : Mme Sophie MARTIN, Mme Béatrice EYZAT, M. Serge FOURTON, Mme Virginie BUSTILLO, M. Guy MOREAU, Mme Thérèse HURSTEMANS, M. Jean-Marie GAY, M. Loïc VAREZ, Mme Chantal PERNEGRE, M. Allan SICHEL, Mme Dominique POUILLOUX, M. Philippe POHER, Mme Isabelle HUGON, M. Jean-Pierre FABAREZ, M. Fabrice DARRIET, M. Joël PIZZOL, Mme Magali LETURQUE, Mme Sarah BICHET, M. Sébastien MORISSEAU, Mme Sandra D'HULSTER

Représentés : M. Michel PICONTO (procuration à Mme Sophie MARTIN), M. Denis LURTON (procuration à M. Allan SICHEL), Mme Stéphanie BALSIMELLI (procuration à M. Philippe POHER), Mme Julie GRABOT (procuration donnée à Mme Béatrice EYZAT)

Excusé : M. Laurent MOUILLAC

Absentes : Mme Muriel SIBEYRE, Mme Hélène ALONZO

AMELIORATION DU CADRE DE VIE – INTERVENTION DU Pnr MEDOC

Raphaël GARCIA, Urbaniste Paysagiste est intervenu, en début de séance du Conseil Municipal, à la demande des Commissions Environnement et Relations Viticoles et Œnotourisme qui se sont réunies préalablement, le 2 Septembre 2020.

L'objet est de lui confier la réalisation d'une concertation avec la population, les commerçants, les viticulteurs, la CDC, afin de mener une étude sur :

- l'embellissement du village,
- la sécurité,
- les liaisons douces,
- la propreté,
- les aménagements Voiries Réseaux Divers (VRD) autour du futur Office de Tourisme Communautaire, avec la sécurisation de l'entrée Nord,
- Etc..

Raphaël GARCIA a relaté ses expériences dans les villages de Macau, Beychevelle et Queyrac sur des sujets différents.

Après la (ou les) concertation, pendant laquelle Raphaël GARCIA se met à l'écoute des participants volontaires, il présente au Conseil Municipal une restitution des idées récoltées.

Cette restitution est une aide à la décision ; le Conseil Municipal restant souverain de ses arbitrages, priorités, et projets directeurs.

Après la présentation générale des objectifs, Raphaël GARCIA a répondu aux différentes questions des membres du Conseil Municipal, comme les liaisons douces entre l'école de Margaux et le Cabinet Médical, la présence de dépôts sauvages dans le village (près des containers à verre ou enterrés), etc..

Il a précisé aussi que les élus devaient se comporter en habitants et non en élus pendant la concertation afin de ne pas inhiber l'expression des idées.

Il a également souhaité la présence d'enfants, comme à Beychevelle, qui ont été porteurs d'idées innovantes.

Après ½ heure d'intervention, les questions épuisées, Sophie Martin a remercié Raphaël GARCIA de sa présence et sa disponibilité.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame Thérèse HURSTEMANS, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (10 juillet 2020) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande l'autorisation de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle Association AVC AIT Carpe Diem

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour retirer ce point de l'ordre du jour et le réinscrire au prochain conseil municipal.

2020_1509_01 : FINANCES LOCALES

Budget Primitif 2020 - Décision Modificative n° 1

Prêt de la CAF pour la création d'un city stade et d'un skate park

Par décision en date du 22 Juin 2017, la CAF avait attribué une aide financière de 15 000 € dont 50% sous forme de subvention et 50% sous forme de prêt, sans intérêt, remboursable en 3 ans, pour la création d'un city stade et d'un skate park.

Suite à la réalisation du city stade, la CAF nous a versé la somme de 4 444.48 € qui a été imputée au compte 1328 (subvention d'investissement non amortissable - autres).

Ce montant aurait dû être réparti pour moitié (2 222.24 €) sur le compte 1328 et pour moitié (2 222.24 €) sur le compte 16818 (autres emprunts et dettes – autres prêteurs).

Il convient donc de régulariser l'encaissement du prêt par l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire et le titre d'ordre budgétaire. Pour se faire, il convient d'augmenter les crédits des comptes :

- En dépense : 1328-041 de 2 222.24 €
- En recette : 16818-041 de 2 222.24 €

D'autre part, conformément à la convention passée avec la CAF et modifiée par avenant, nous devons rembourser, sur 3 ans, la partie du prêt de 2 222.24 €. La 1^{ère} échéance, en 2020, est de 740.75 €.

Il convient donc d'inscrire cette dépense au budget 2020, en :

- augmentant les crédits, en dépense, au compte 16818 de 741 €
- diminuant les crédits, en dépense, au compte 2115 de 741 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la modification des comptes du budget primitif 2020, comme suit, en section d'investissement :

- Dépenses :
 - 1328-041 : + 2 222.24 €
 - 16818 : + 741.00 €
 - 2115 : - 741.00 €
- Recettes :
 - 16818-041 : + 2 222.24 €

Suite à la demande de Madame Dominique POUILLOUX concernant le skate park, il est indiqué que le dossier a été clôturé par la CAF car l'aide se terminait le 31.12.2019.

2020_1509_02 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 2018_1001_07 en date du 10 janvier 2018 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE,

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :
 - Madame Sophie MARTIN, Maire, en qualité de titulaire
 - Monsieur Serge FOURTON, Adjoint, en qualité de suppléant
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2020_1509_03 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition Bien situé 3 Rue Camille Godard

Par délibération n°2020_0707_03 du 07.07.2020, le conseil municipal avait donné délégation à Madame le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à l'acquisition du bien situé 3 Rue Camille Godard.

Suite aux démarches réalisées par Madame le Maire, notamment la négociation avec le vendeur et les échanges avec le notaire chargé d'établir l'acte, ce dernier a attiré notre attention sur le fait que ni le prix ni le nom du vendeur n'étaient mentionnés dans la délibération citée ci-dessus.

Il est donc proposé de :

- compléter la délibération n°2020_0707_03 du 07.07.2020 précitée en indiquant que le bien immobilier, cadastré 091 AC 153, est acheté à Madame Dominique LAFARGE au prix de 142 000 €.
- confirmer l'autorisation donnée à Madame le Maire, ou son représentant, pour réaliser toutes les démarches nécessaires et pour signer tous les documents afin d'aboutir à l'acquisition de ce bien au prix de 142 000 €, frais annexes en sus ; étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition ci-dessus.

Madame le Maire informe que, comme prévu, un emprunt a été souscrit pour cet achat.

Elle précise qu'après consultation de 4 banques (Banque Postale, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) pour un prêt sur 15 ans d'un montant de 145 000 € à taux fixe avec des échéances constantes et trimestrielles, le Crédit Mutuel a été retenu avec un taux de 0.60 % et des échéances de 2 528.86 €.

Suite à la demande de Monsieur Serge FOURTON, elle précise les taux des 3 autres banques, pour les mêmes caractéristiques (Banque Postale : 0.66 %, Caisse Epargne : 0.96 % et Crédit Agricole : 0.957 %).

Madame Thérèse HURSTEMANS indique qu'il faut maintenant s'interroger sur la destination du bâtiment.

Madame le Maire et Monsieur Serge FOURTON informent qu'ils vont visiter, jeudi, les tiers-lieux de Castelnaud, Lacanau et Vendays-Montalivet, accompagnés par Madame Charlotte PIFAUDAT du Pnr Médoc qui anime le réseau des tiers-lieux.

Suite à ce déplacement, un compte rendu sera réalisé.

Monsieur Serge FOURTON précise également que vu la localisation du bien acheté et ses alentours (plusieurs immeubles communaux, bâtiment écroulé appartenant à un particulier, ...), une restructuration du secteur pourrait

être étudiée avec l'aide de Gironde Ressources.

Toujours dans le même secteur, Madame le Maire informe ses collègues qu'en ce qui concerne l'immeuble communal situé au 1 et 1 Bis Rue Camille Godard, le locataire du rez-de-chaussée a déménagé et que pour celui de l'étage, une procédure a été lancée auprès d'un huissier pour récupérer les loyers impayés (un peu plus de 5 000 €) et le logement.

Elle précise également que les véhicules du locataire du 1^{er} étage ne sont plus là (épave et autre voiture).

2020_1509_04 : DOMAINE ET PATRIMOINE

Bien communal sis Rue Camille Godard – Mise à disposition d'une partie du garage communal auprès de la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour la micro crèche Picoti – Autorisation signature convention

Dans le cadre de l'exercice d'activités liées aux compétences Petite Enfance, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a besoin, par manque de place dans la microcrèche Picoti sis sur la Commune de Margaux-Cantenac, au 1 Rue Armand Lalande, d'une buanderie et d'un lieu de stockage.

Madame le Maire signale que la Commune possède, non loin de la microcrèche, une pièce inutilisée dans le garage communal situé Rue Camille Godard, avec entrée indépendante. La Commune a donc la possibilité de mettre à disposition ce local, auprès de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Madame le Maire précise que les travaux de remise en état initiale seront remboursés par la Communauté de Communes qui prendra également en charge les frais de fluides et d'entretien.

Suite à la demande de Monsieur Joël PIZZOL concernant la durée de mise à disposition, Madame le Maire indique qu'aucune durée n'est prévue mais qu'il est possible de récupérer le local à tout moment.

Afin de fixer les conditions de mise à disposition, il convient donc qu'une convention soit signée entre la Commune de Margaux-Cantenac et la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Madame le Maire donne lecture du projet.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du local décrit ci-dessus.

2020_1509_05 : FONCTION PUBLIQUE

Mise à disposition de personnel communal auprès de la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour le fonctionnement des accueils périscolaires (APS) – Autorisation signature convention

Pour répondre aux besoins d'encadrement des élèves pendant les Accueils Périscolaires (APS) gérés par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire, la Commune peut être amenée à mettre son personnel à disposition.

Afin de permettre de déterminer les modalités de cette mise à disposition et le remboursement du temps de travail de ces agents, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire, avec prise d'effet au 1^{er} Juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, avec prise d'effet au 1^{er} Juin 2020.

2020_1509_06 : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

Contrôle des points d'eau d'incendie publics et gestion administrative des points d'eau d'incendie privés – Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) - Autorisation signature

Madame le Maire informe ses collègues du projet de convention avec le SDIS 33 qui a pour objet, en application de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2017 portant Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RD DECI) sur le Département de la Gironde, chapitre II paragraphe B et chapitre IV, de définir les modalités de :

- réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) publics de la Commune de Margaux-Cantenac

- gestion par le SDIS 33 des démarches administratives nécessaires pour solliciter les propriétaires des PEI privés et recueillir les informations relatives aux contrôles réalisés sur leurs PEI, afin de mettre à jour la base de données départementale du DECI.

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 8 juillet 2020 au 15 septembre 2020

- Droit de Prémption Urbain :

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
30/2020	M. Mme COMBAUD Vincent	37 F Cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	08/07/2020	renonciation
31/2020	ANNULÉ				
33/2020	M.THOMAS Robert / Mme CHÂTEAU Claudy	26 Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	14/08/2020	renonciation
34/2020	M.CROUZET Julien	Chemin du Passant	non bâti	14/08/2020	renonciation
35/2020	M.MARTIN Yannick / Mme BRUNET Claudine	rue Corneillan	non bâti	14/08/2020	renonciation
36/2020	M. Mme DEZON Nicolas	3 route du Matha	bâti sur terrain propre	06/08/2020	renonciation
37/2020	M.PIERRE Georges	34 rue de la Trémoille	bâti sur terrain propre	10/07/2020	renonciation
38/2020	M.GUIARD Jean	13 Chemin de Péséou	bâti sur terrain propre	25/08/2020	renonciation
39/2020	M.MARTIN Yannick / Mme BRUNET Claudine	rue Corneillan	non bâti	14/08/2020	renonciation
40/2020	M.MARTIN Yannick / Mme BRUNET Claudine	rue Mermoz (lot 1 l'Arc en Ciel)	non bâti	14/08/2020	renonciation
41/2020	M. Mme PEREZ Daniel	8 B Chemin de Moncabon	bâti sur terrain propre	28/08/2020	renonciation
42/2020	M. Mme PEREZ Daniel	8 A Chemin de Moncabon	bâti sur terrain propre	26/08/2020	renonciation
43/2020	Mme PLAGNOT Eliette	Chemin du Plaisir	non bâti	07/09/2020	renonciation
44/2020	Mme PLAGNOT Eliette	Chemin du Plaisir	non bâti	07/09/2020	renonciation
45/2020	M. Mme BOARO Jean-Jacques	17 B Cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	07/09/2020	renonciation
46/2020	M.MARTIN Yannick / Mme BRUNET Claudine	rue Mermoz (lot 10 l'Arc en Ciel)	non bâti	24/08/2020	renonciation
47/2020	M.ROUSSEAUD Stéphane	25 route des Eycards	bâti sur terrain propre	10/09/2020	renonciation

- Autres Décisions :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 11.07.2020 : contrat d'entretien des terrains de foot avec Jardins de Guyenne à Arzac (33460) pour 1 an à partir du 01.08.2020 moyennant 17 500.00 € HT soit 21 000.04 € TTC, payable mensuellement
- 11.07.2020 : contrat d'entretien des espaces verts et des cimetières avec Jardins de Guyenne à Arzac (33460) pour 1 an à partir du 01.08.2020 moyennant 15 871.80 € HT soit 19 046.16 € TTC, payable mensuellement
- 11.07.2020 : fourniture et pose de jeux collectifs à l'espace Ginestet, par la société Kaso à Andernos les Bains

(33510) pour 13 637.00 € HT soit 16 364.40 € TTC

- 11.07.2020 : réalisation d'une clôture et de dalles pour les jeux collectifs et d'un chemin d'accès handicapés, à l'espace Ginestet, par la société Soubiran à Margaux-Cantenac (33460) pour 13 019.20 € HT soit 15 623.04 € TTC.
- 11.07.2020 : achat d'équipements de cuisine pour la cantine de l'école de Cantenac à la société Maleyran à Floirac (33270) pour 3 202.64 € HT soit 3 843.17 € TTC
- 20.07.2020 : achat débroussailleuse Comby FS Combisystème Stihl KM 130R pour 562.68 € HT soit 675.22 € TTC
- 29.07.2020 : fourniture et pose de jeux collectifs, pour l'espace Ginestet, par la société Kaso à Andernos les BAINS (33510) pour 13 957.00 € HT soit 16 748.40 € TTC. Cette décision annule et remplace celle du 11.07.2020 prise sur la base du devis du 04.06.2019 et non sur celui actualisé du 28.04.2020
- 10.08.2020 : Installation d'un système de protection électronique (détection intrusion) par CENOV'SECURITE à Saint Laurent Médoc (33112)
 - . côté Cantenac : mairie annexe, école maternelle, bibliothèque et salle Port-Aubin, pour 10 117.32 € HT soit 12 140.78 € TTC
 - . côté Margaux : nouveaux ateliers municipaux (ancienne caserne), pour 2 857.07 € HT soit 3 428.48 € TTC
- 03.08.2020 : Extension organigramme clés vestiaires foot Cantenac et école Cantenac par la société Boschat-Laveix pour 847.34 € HT soit 1 016.81 € TTC
- 13.08.2020 : Maintenance préventive et télésurveillance de la détection intrusion par CENOV'SECURITE à Saint Laurent Médoc (33112) pour une durée totale de 3 ans (1an renouvelable, par tacite reconduction, 2 fois) à partir du 01.01.2021, moyennant :
 - . 850.00 € HT/an soit 1 020.00 € TTC, pour la maintenance préventive de l'alarme intrusion
 - . 600.00 € HT/an soit 720.00 € TTC, pour la télésurveillance
- 14.08.2020 : Travaux de couverture sur le bâtiment 10 Rue de la Trémoille (Poste) par COLLIN à Listrac Médoc (33480) pour 19 615.30 € HT soit 23 538.36 € TTC
- 14.08.2020 : Travaux de couverture sur le bâtiment 10 A Rue de la Trémoille (Police intercommunal) par COLLIN à Listrac Médoc (33480) pour 11 332.00 € HT soit 13 598.40 € TTC
- 19.08.2020 : Emprunt de 145 000 € pour l'acquisition d'un bien immobilier au 3 Rue Camille Godard auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest selon les caractéristiques principales suivantes :
 - . durée : 15 ans, taux fixe : 0.60 %, périodicité : trimestrielle, échéances constantes, frais de dossier : 215 €
- 20.08.2020 : achat d'un pc portable, pour le travail de direction à l'école de Margaux, à la société PSI à Bruges (33520) pour 329.00 € HT soit 394.80 € TTC.
- 27.08.2020 : achat d'un vestiaire monobloc, pour les ATSEM de l'école de Cantenac, à la société JM BRUNEAU à VILLEBON-SUR-YVETTE (91140), pour 256.50 € HT soit 307.80 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Stades de foot de Margaux et Cantenac

L'entretien par « Jardins de Guyenne » s'élève à des sommes importantes sur le budget.

Il est proposé de diminuer les coûts en limitant l'entretien au seul stade de Margaux. Toutefois ce dernier ne disposant pas d'éclairage, il est proposé de l'aménager en ce sens.

Le terrain de Cantenac pourrait à l'avenir faire l'objet d'un nouvel aménagement du site.

- Label Covid

Monsieur Serge FOURTON fait le point sur ce dossier.

L'audit fait par SOCOTEC s'est terminé aujourd'hui. 5 commerçants ont participé.

La Commune prend à sa charge 50% de la prestation par commerçant pour un total de 500 € HT soit 600 € TTC.

Chaque commerçant va recevoir un logo (SOCOTEC + Commune) à apposer dans son établissement.

- Cérémonies de mariage

Il est proposé, lors des mariages dans la Commune, d'offrir aux mariés une bouteille de vin d'appellation vignoble de Margaux dans un coffret personnalisé par une étiquette au logo de la ville.

La discussion s'est portée sur quel château choisir.

Cette proposition a été acceptée mais ne prendra effet qu'en 2021.

Il a également été proposé de personnaliser le livret de famille avec le logo de la Commune.

- Prochaines réunions du Conseil Municipal

1 fois par mois (réunion officiel ou non, en fonction de l'ordre du jour)

Mercredi 14.10.2020, Mardi 10.11.2020 et Ma 01.12.2020 : 19h30 à l'espace Ginestet.

- Réouverture mairie :

Samedi matin 10h-12h : 1 agent administratif + 1 élu (maire ou adjoints)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35